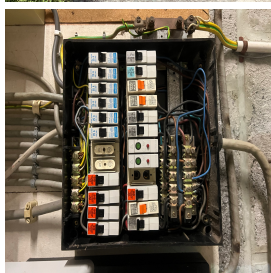


## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 177/2026/79007/D01:1**

**DATE DU CONTRÔLE** 06/08/2026 (15:39 - 16:04) **AGENT VISITEUR** Mathis Duez  
**ADRESSE DU CONTRÔLE** Rue de la Couronne 44 - 7334 Saint-Ghislain **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

|                                    |                                                                                                                          |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adresse de l'installation          | Rue de la Couronne 44 - 7334 Saint-Ghislain                                                                              |
| Type de locaux                     | Unité d'habitation (maison)                                                                                              |
| Objet du contrôle                  | Demande d'avis de conformité                                                                                             |
| Propriétaire                       | Propriétaire                                                                                                             |
| Responsable des travaux            | Propriétaire                                                                                                             |
| Dérogations applicables/appliquées | Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.)<br>- Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) |

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

|                                                 |                      |
|-------------------------------------------------|----------------------|
| Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)    | ORES ASSETS          |
| Code EAN                                        | non communiqué       |
| Numéro du compteur                              | 1SAG3100509725       |
| Index jour/nuit                                 | 05623,426/004260,747 |
| Type de coupure générale                        | Teco                 |
| Câble compteur - tableau                        | VFVB 6mm²            |
| Tension nominale de service                     | 3x230V - AC          |
| Courant nominal de la protection de branchement | 39A                  |

### › CONTRÔLE

|                                                                  |                      |                                                 |            |                           |    |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------|------------|---------------------------|----|
| <b>Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position</b> | Pas OK               | <b>Nombre de tableaux</b>                       | 1          | <b>Nombre de circuits</b> | 10 |
| <b>Circuits</b>                                                  |                      |                                                 |            |                           |    |
| <b>Protection</b>                                                |                      |                                                 |            |                           |    |
| <b>Section (mm²)</b>                                             |                      |                                                 |            |                           |    |
| <b>Conclusion</b>                                                |                      |                                                 |            |                           |    |
| Les fondations datent                                            | D'avant le 1/10/1981 | Dispositif différentiel de tête                 | absent     |                           |    |
| Type d'électrode de terre                                        | Piquets              | Dispositif différentiel supplémentaire          |            |                           |    |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)                | 16,23                | Fixation/Etat/Détérioration matériel            | Pas OK     |                           |    |
| Conformité des liaisons équipotentielle et des PE                | Pas OK               | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles   | Pas OK     |                           |    |
| Test de continuité                                               | Pas concluant        | Protection contre les contacts directs          | Pas OK     |                           |    |
| Contrôle boucle de défaut                                        | Sans objet           | Résistance générale d'isolement (MΩ)            | 0,17       |                           |    |
| Protection contre les contacts indirects                         | Pas OK               | Adéquation DPCDR – prise de terre               | Pas OK     |                           |    |
|                                                                  |                      | Adéquation protections surintensités – sections | Sans objet |                           |    |

## CONCLUSION : NON CONFORME



A la date du 06/08/2026, l'installation électrique de Rue de la Couronne 44 - 7334 Saint-Ghislain n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.  
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.  
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.  
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 06/08/2027.

**Signature de l'agent**

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

### > LISTE DES INFRACTIONS

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. - 4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.
- Il n'y a pas de dispositif différentiel placé à l'origine de l'installation électrique. - 4.2.4.3.
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). - 4.2.4.3.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. - 3.1.3.3.a
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. - 6.4.5.1.
- Les installations électriques et non électriques ne sont pas disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. - 3.3.1.;5.2.8.;8.2.1.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. - 4.2;5.3.4.2
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. - 1.4.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée. - 5.2.6.1
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- DPCDR (différentiel) de tête n'est pas complété par des dispositifs de protection à haute sensibilité - 4.2.4.3.b
- Des circuits alimentant des machines à laver/séchoir/lave-vaisselle ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - 4.2.4.3.b
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage. - 5.3.5.5.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. - 4.2.2.3.
- Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. - 5.3.4.7.
- Les fusibles/disjoncteurs à broches d'un même circuit ne sont pas de la même intensité nominale. - 5.3.5.5.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

### ANNEXES

Autre(s)



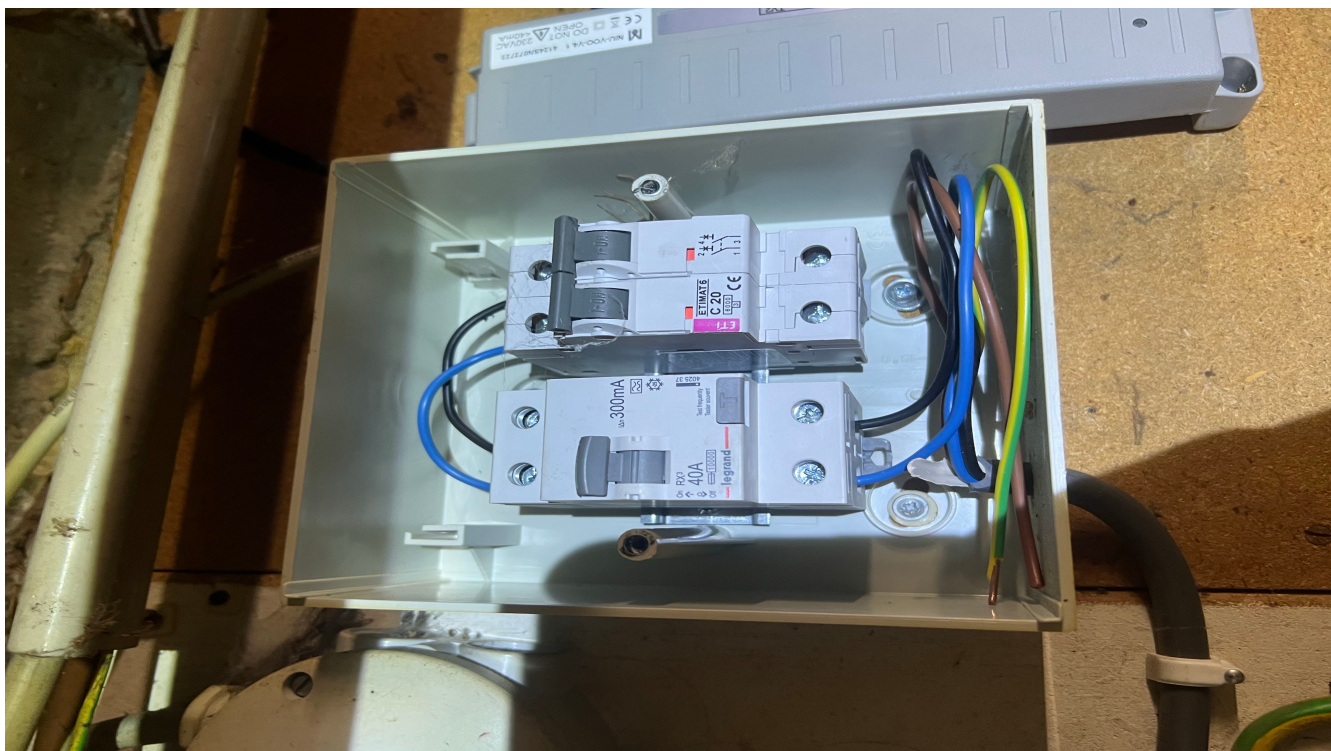
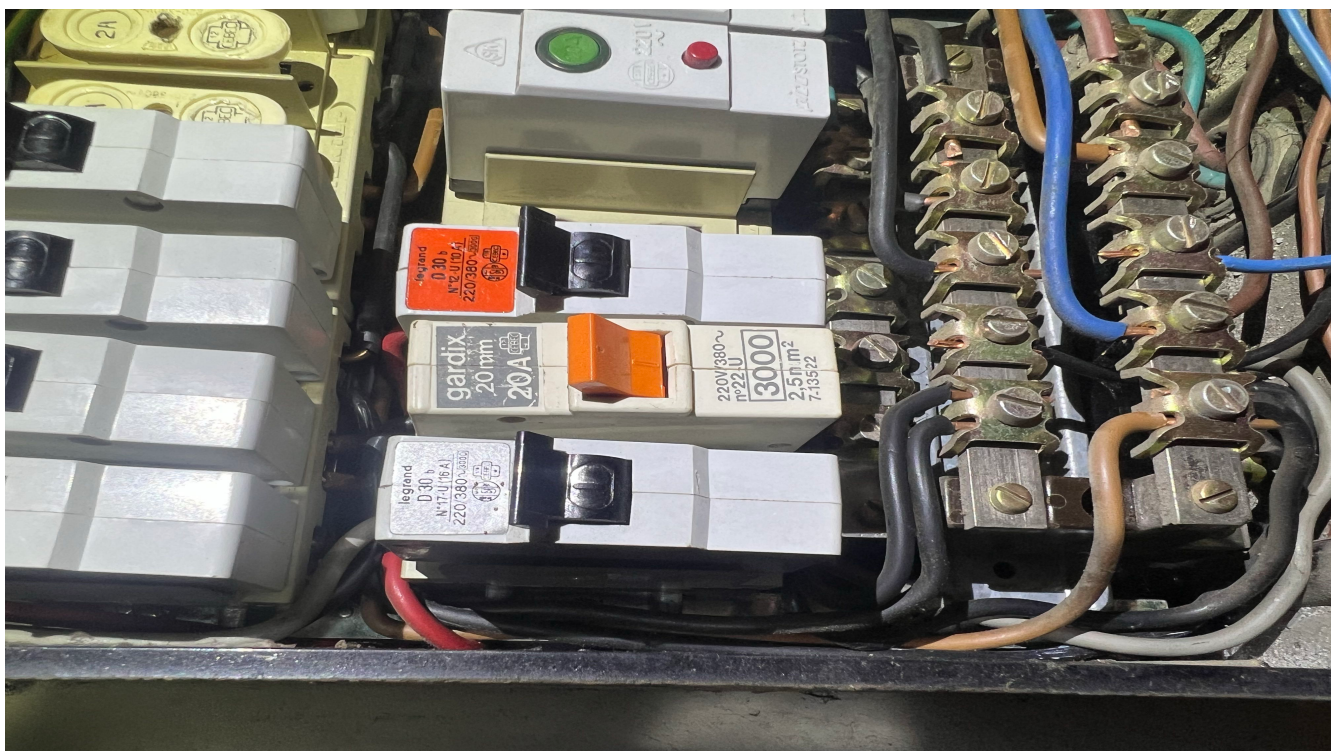
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

### › ANNEXES

Autre(s)



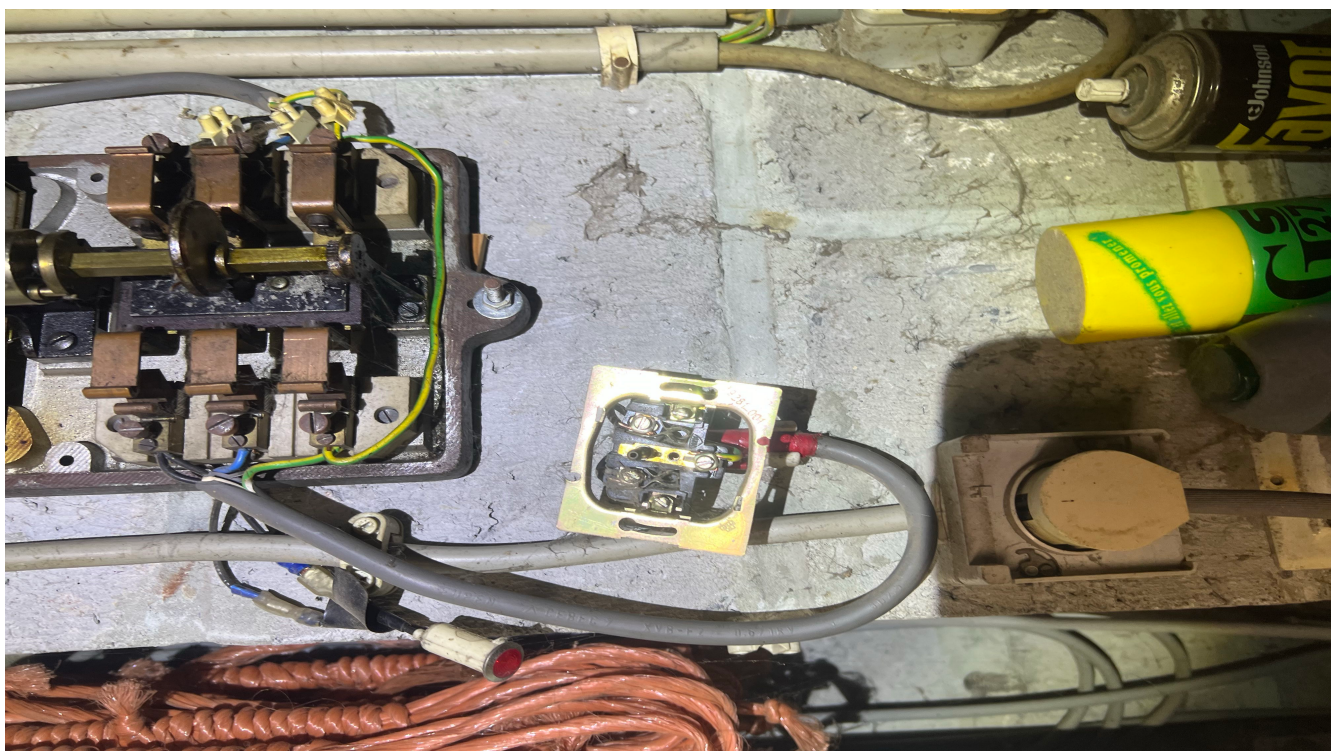
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



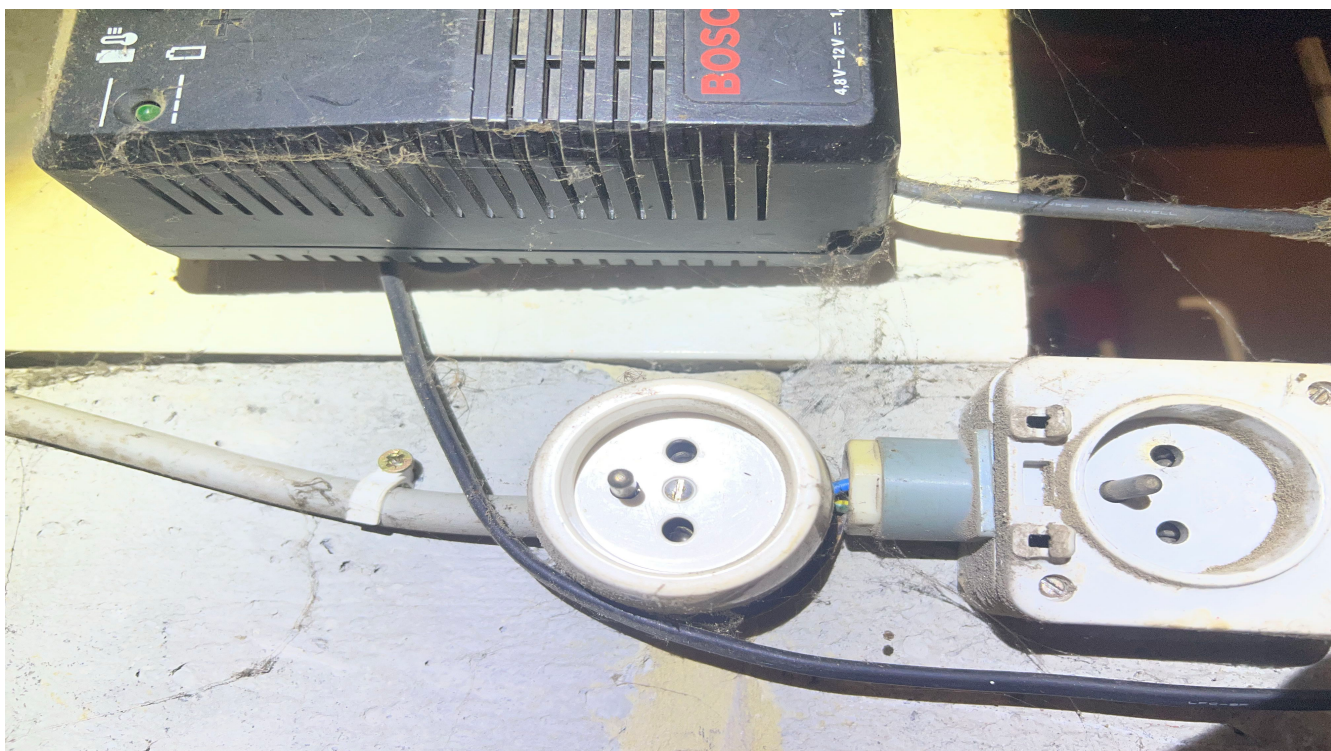
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

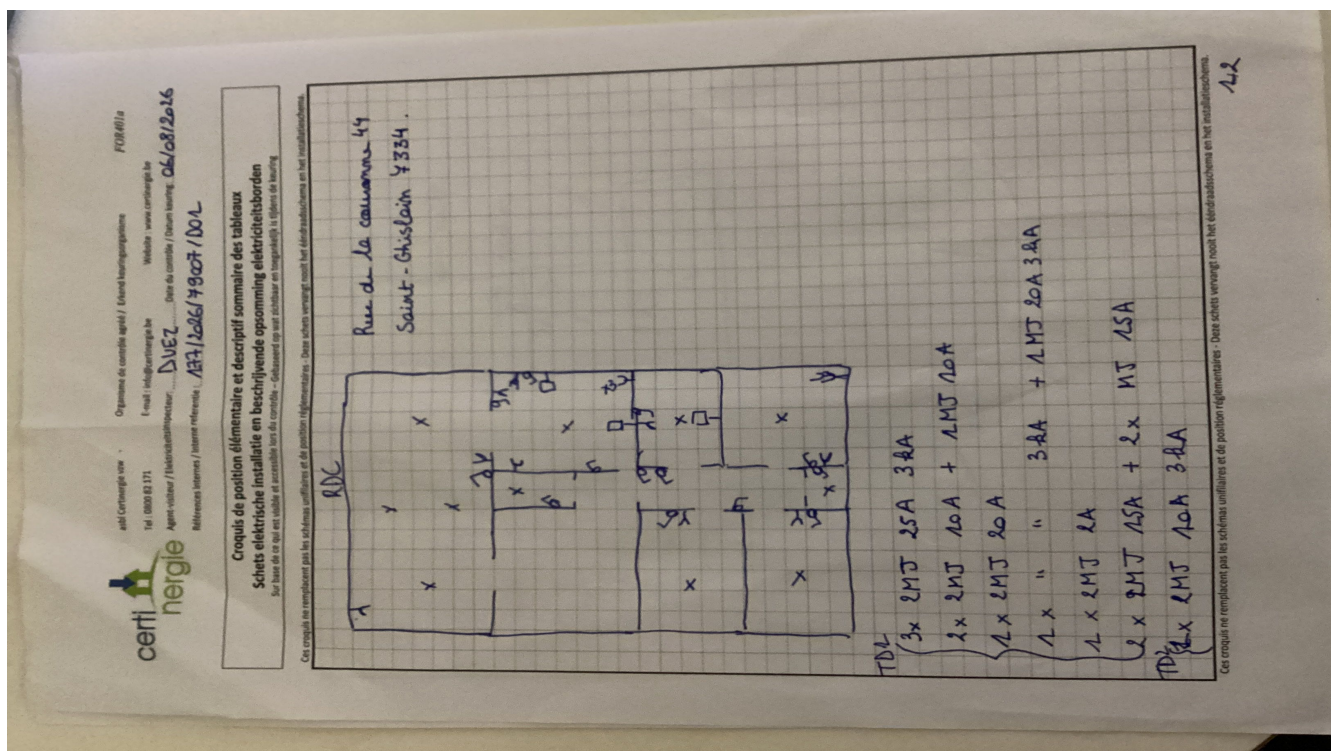
» ANNEXES

Autre(s)



### Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle  
Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 177/2026/79007/D01:1

### ANNEXES

#### Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle

Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires

